

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 25-06-02

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 17 DECEMBRE 2025**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	34	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	2	(c)
Soit un total de votants potentiels de	38	(a+b+c)

Objet
REGLEMENT DE COLLECTE – OM -
TRI SELECTIF

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : MULDER D (BASLIEUX)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- GEORGE D (DONCOURT)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)-JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – HIBLOT PH (LONGUYON)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (ST JEAN)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (ST SUPPLET)- D ROESER (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : NEVEU D (CHARENCY VEZIN) - ROUYER G (COLMEY)-

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : WOJCIK JL (LONGUYON) à HOUSSON L (LONGUYON)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) à J MOINEAUX (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 30/10/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 11/12/2025
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Conformément aux articles L. 2224-16 et R. 2224-26 du CGCT, le présent règlement joint en annexe a pour objet de préciser les modalités de collecte des différentes catégories de déchets, dans le but d'améliorer la collecte et de poursuivre les efforts pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Ce règlement s'applique sur le territoire de la CCT2L.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE d'approuver ce règlement et d'autoriser le Président à en assurer la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Président



Fait à LONGUYON le 30/12/2025

Jean-Pierre JACQUE